



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6025^e séance

Mercredi 26 novembre 2008, à 15 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Urbina | (Costa Rica) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M. Sangqu |
| | Belgique | M. Grauls |
| | Burkina Faso | M. Kafando |
| | Chine | M. Li Kexin |
| | Croatie | M. Jurica |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} DiCarlo |
| | Fédération de Russie | M. Shcherbak |
| | France | M. Ripert |
| | Indonésie | M. Kleib |
| | Italie | M. Mantovani |
| | Jamahiriya arabe libyenne | M. Dabbashi |
| | Panama | M. De Vengoechea |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Pierce |
| | Viet Nam | M. Hoang Chi Trung |

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (S/2008/692)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/692)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Allemagne et de la Serbie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Sur l'invitation du Président, M. Jeremić (Serbie), M. Neritani (Albanie) et M. Ney (Allemagne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Envoyé spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité a décidé d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/692, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, que j'invite maintenant à prendre la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2008/692) présente de façon détaillée les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour la période allant du 26 juin au 31 octobre 2008.

La situation en matière de sécurité est globalement restée calme et stable pendant toute cette période. La situation politique et le paysage institutionnel demeurent toutefois complexes. J'ai fait mon premier exposé au Conseil à peine plus d'un mois après mon arrivée au Kosovo (voir S/PV.5944). Depuis lors, j'ai eu la possibilité d'acquérir une vision plus nuancée de la situation sur le terrain.

Le Kosovo traverse une période de transition et d'adaptation aux nouvelles conditions créées par sa déclaration d'indépendance, le 17 février, puis par l'entrée en vigueur de sa constitution. Cette transition s'avère en fait plus complexe que beaucoup d'observateurs ne s'y attendaient. Contredisant l'idée selon laquelle un grand nombre d'États Membres de l'ONU allaient rapidement reconnaître le Kosovo, le rythme des reconnaissances s'est ralenti au cours de l'été et ces États sont aujourd'hui au nombre de 52.

Le fait que le processus de reconnaissance soit plus lent qu'escompté entrave l'aptitude du Kosovo à nouer des liens avec les acteurs extérieurs, à devenir membre d'organisations internationales et à renforcer ses institutions d'administration autonome. Néanmoins, le Kosovo espère devenir membre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale l'année prochaine.

Assisté par beaucoup des États Membres de l'ONU ayant reconnu le Kosovo, le Gouvernement, la présidence et l'Assemblée ont continué à renforcer leur contrôle et leur autorité sur les institutions du Kosovo. Dans tous les cas, il est encourageant que l'atmosphère ait été généralement calme au Kosovo pendant tout l'été, qu'aucun incident majeur n'ait été enregistré sur le plan de la sécurité et que la série de problèmes mineurs qui se sont présentés aient pu être contrôlés et contenus par une intervention de faible ampleur.

Après neuf ans d'existence, la MINUK entre actuellement dans une nouvelle phase. Dans son rapport du 12 juin (S/2008/354), le Secrétaire général a indiqué au Conseil son intention de reconfigurer la présence internationale civile au Kosovo, étant donné que le consentement de base à une administration directe par la MINUK a, en réalité, disparu.

Depuis, la MINUK a procédé à une révision approfondie de sa taille et de ses fonctions, afin d'adapter au mieux son action à cet environnement en mutation. Nous devons nous concentrer sur les domaines où nous pouvons toujours apporter des changements positifs, plutôt que tenter de continuer à assumer des fonctions qui ne sont ni pertinentes ni nécessaires.

Le rôle de la MINUK est en train de devenir beaucoup plus politique. Elle constitue, par exemple, une interface pour le processus de dialogue entre Belgrade et Pristina. Puisqu'il n'a pas encore été possible d'établir les conditions d'une communication directe entre les deux parties, la MINUK joue le rôle d'interlocuteur pour ces deux parties, bien que chacune interprète ce rôle d'une façon différente.

Je me suis rendu à Belgrade plusieurs fois au cours de la période couverte par le rapport, et j'ai constaté quelques progrès dans le règlement de questions très controversées. Je considère comme particulièrement importante la récente réouverture du tribunal dans le nord de Mitrovica, dont le fonctionnement était resté interrompu depuis les troubles qui s'y étaient déroulés en mars. Cette réouverture, dans sa phase initiale – le tribunal fonctionnant sous le contrôle de la MINUK en vertu de la résolution 1244 (1999) – semble acceptable pour Belgrade comme pour Pristina.

Des négociations complexes se poursuivent pour trouver un accord sur les prochaines étapes, dans le but de ramener le tribunal à un fonctionnement entièrement normal. Ces négociations s'avèrent cependant très

difficiles, en particulier sur des points tels que la compétence future du tribunal une fois qu'une transition aura eu lieu.

J'invite vivement toutes les parties à continuer à agir de manière responsable et constructive et à accepter les dispositions transitoires actuelles jusqu'à ce que ces questions soient réglées. Si nous parvenons à instaurer la confiance et la coopération à travers l'engagement constructif de toutes les parties, des espoirs de progrès sont permis dans d'autres domaines. La bonne foi et la volonté politique de tous les intéressés sont nécessaires pour maintenir cette dynamique.

J'aimerais maintenant présenter la façon dont la MINUK s'adapte pour rester pertinente et utile au Kosovo dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Nous avons planifié ce processus en trois phases; la première est presque achevée. Notre objectif est de renforcer les éléments politiques et diplomatiques de la Mission, en fusionnant les éléments résiduels de l'administration civile avec les affaires politiques et en procédant à des ajustements plus modestes au sein du bureau de l'information et d'autres départements. La planification de cette phase s'est fondée sur le postulat que, bien que la résolution 1244 (1999) reste en vigueur et offre toujours un mandat, les actions récentes des institutions du Kosovo ont rendu impossible ou irréaliste pour la MINUK de fonctionner comme administrateur. Par conséquent, nous réorientons actuellement notre présence sur le terrain pour nous concentrer sur les zones où vivent les communautés non albanaises, en vue de suivre les intérêts de ces communautés et de conserver un rôle de soutien et de médiation.

Dans mon exposé précédent au Conseil, j'ai fait part de notre intention de renforcer notre interaction avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). J'ai depuis expressément proposé au Conseil permanent de l'OSCE, à Vienne, que l'OSCE envisage de renforcer et de cibler ses activités au Kosovo. Nous prenons maintenant des mesures pour mieux coordonner nos efforts communs, en particulier sur le terrain, dans l'esprit de la résolution 1244 (1999) et en restant neutres quant au statut.

La phase suivante, qui concerne avant tout l'administration et les services d'appui internes à la Mission, ne peut être achevée avant qu'une reconfiguration dans le domaine de l'état de droit ne soit lancée, car la taille des services d'appui dépend de

la taille totale de la Mission. Notre objectif global est une réduction de personnel d'environ 70 %, y compris au sein du personnel travaillant dans le domaine de l'état de droit, mais il ne sera réalisé que lorsque les trois phases auront été achevées. À ce jour, la MINUK reste le principal garant international de l'état de droit au Kosovo.

Le Conseil connaît la décision de l'Union européenne de lancer sa propre mission pour l'état de droit au Kosovo, dans les limites du cadre fourni par la résolution 1244 (1999). Le personnel de la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) se déploie désormais à un rythme de plus en plus rapide. Une fois qu'EULEX se sera déployée dans tout le Kosovo, sous l'égide de l'ONU, dans les secteurs de la police, de la justice et des douanes, la MINUK reverra sa propre présence en conséquence.

Le rapport présenté par le Secrétaire général décrit les conditions dans lesquelles EULEX doit être déployée et l'accélération de la reconfiguration de la MINUK qu'elle va entraîner. Le rapport expose aussi les résultats du dialogue avec Belgrade engagé par la lettre du Secrétaire général datée du 12 juin (S/2008/354, annexe I). Ces arrangements, qui ont été acceptés par le Gouvernement serbe, se traduiront largement par un dialogue plus ciblé entre les parties pour se pencher sur les problèmes identifiés dans les six domaines. Au vu des fortes objections émises par les autorités de Pristina contre ces dispositions provisoires, et compte tenu de l'autre plan en quatre points qu'elles ont présenté, le Secrétaire général m'a demandé d'assurer aux autorités de Pristina que la mise en œuvre se fera bien sur la base d'une coopération et d'une coordination étroites.

Avant de terminer, j'aimerais formuler une observation personnelle. Presque 10 ans après la fin du conflit dans cette région, le Kosovo reste fondamentalement une société où règne la ségrégation ethnique. Bien que les autorités de Pristina soient fermement attachées à une société multiethnique, y compris sur la base de leur constitution, les Kosovars – Albanais et Serbes – vivent à part, dans des mondes parallèles. Cela se fait dans une certaine mesure de façon pacifique, mais le risque de conflit demeure, et récemment, nous avons assisté à une recrudescence de légers incidents dans le nord.

Bien que les questions relatives au statut du Kosovo contribuent à cette situation, la communauté

internationale doit redoubler d'efforts en vue de promouvoir des conditions plus propices à des retours sûrs et durables, retours qui sont actuellement à leur niveau le plus bas depuis 2000, et garantissant une liberté de circulation sans entrave à toutes les communautés dans l'ensemble du Kosovo. Alors que nous cherchons des solutions pratiques à la faveur du processus de dialogue en cours, processus qui requiert beaucoup de patience, de persistance et de bonne volonté, je resterai guidé par les principes fondamentaux de l'inclusion, de l'intégration et de la protection des éléments les plus vulnérables de la société kosovare.

Pour terminer, je tiens à dire que la MINUK s'est constamment adaptée au changement mais qu'elle ne s'en efforce toujours pas moins d'exécuter son mandat en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ce mandat doit être interprété à la lumière des événements. Nous ne menons plus d'activités de secours, par exemple, et cela fait déjà longtemps. En se concentrant sur les domaines dans lesquels il est encore possible d'intervenir et où nous pouvons encore modifier la situation, la MINUK peut assumer au mieux devant le Conseil de sécurité les responsabilités que lui confère son mandat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Zannier de son exposé. Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre part à l'une de ces séances où les erreurs du passé, commises au nom du pur opportunisme politique, peuvent commencer à être rectifiées grâce à une série d'actions caractérisées par l'anticipation stratégique, la clairvoyance et la prudence. Nous avons l'occasion d'entreprendre une action commune pour atténuer les effets du grave coup qui a été porté aux fondements du système international le 17 février 2008. Ce jour-là, les autorités albanaises de souche de la province méridionale serbe du Kosovo-Metohija ont unilatéralement déclaré l'indépendance de celle-ci par rapport à un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, en violation directe de sa Constitution démocratique et contre la volonté du Conseil de sécurité.

À toutes les séances du Conseil de sécurité consacrées à notre province méridionale, la Serbie a insisté sur le plein respect des obligations contraignantes découlant de la Charte des Nations Unies, ainsi que de la résolution 1244 (1999) de ce

conseil qui garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays. Je ne m'en excuse pas. Je me réjouis que la Serbie soit inflexible dans sa détermination à défendre pacifiquement sa position de principe sur le Kosovo en usant de tous les moyens politiques, diplomatiques et juridiques à sa disposition. Nous continuerons d'agir de la sorte à l'avenir.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les États Membres de l'ONU qui appuient la position de la Serbie sur la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo, au premier rang desquels la Fédération de Russie. Nos nations font front ensemble pour préserver les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'insistance de la Serbie pour déterminer le statut futur du Kosovo conformément au droit international ne tient pas seulement à des raisons d'intérêt national vital et de nécessité constitutionnelle, ni simplement à notre volonté sincère de maintenir la paix et la stabilité régionales. Elle s'ancre également dans une préoccupation de fond quant aux conséquences dangereuses que le précédent kosovar pourrait avoir pour la survie du système des Nations Unies tel que nous le connaissons.

Nous maintenons que l'argument selon lequel le Kosovo est *sui generis* – autrement dit, un cas unique – est intenable. Cela revient à dire que le Kosovo devrait être exempté du droit international, qu'il devrait être au-dessus des règles qui régissent le comportement de la communauté internationale. La République de Serbie rejette catégoriquement cette prétention, convaincue que personne ne peut s'arroger le droit de proclamer de telles exceptions, en particulier au mépris du Conseil de sécurité.

La position de la Serbie n'a pas changé. La seule manière d'éviter la remise en cause de l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'ONU consiste à ce que la communauté mondiale travaille de manière constructive et collective à régler cette question par l'intermédiaire d'institutions internationales à la légitimité indiscutable et universelle. Le 8 octobre, l'Assemblée générale a appuyé la position serbe à une majorité écrasante. Elle a adopté une résolution par laquelle elle a décidé de déférer la question du statut à la Cour internationale de Justice. Grâce à cet appui, il a été possible de traiter une question dont l'importance et la complexité sont si fondamentales, et qui déchaîne les passions autour de l'identité, des frontières, des droits communaux et des récits historiques antagonistes, sans

avoir recours aux armes pour la première fois dans l'histoire de notre région.

Le renvoi de cette question à la sphère judiciaire a constitué une réaffirmation par la communauté mondiale du choix stratégique serbe de réagir pacifiquement face à la déclaration universelle d'indépendance et avec autant de retenue que possible. C'est la première d'une série de mesures destinées à créer un environnement propice à l'instauration d'une stabilité durable, au renforcement du droit et à la réaffirmation de l'égalité souveraine des nations.

La deuxième consiste à restaurer la légitimité de l'action internationale dans notre province méridionale. Le 12 juin, le Secrétaire général a publié un rapport dans lequel il informe le Conseil de sécurité de son intention de commencer à reconfigurer la présence civile internationale au Kosovo. Cela s'est fait sans l'approbation de la République de Serbie, le pays hôte de la Mission des Nations Unies au Kosovo, et sans la validation du Conseil de sécurité, seule institution habilitée à autoriser des changements dans la composition de la présence internationale au Kosovo, comme les paragraphes 5 et 19 de la résolution 1244 (1999) l'indiquent très clairement.

Le fait d'ignorer la volonté de la Serbie et d'empiéter sur les prérogatives statutaires du Conseil de sécurité crée les conditions d'une crise de légitimité. Tout comme, face à la déclaration universelle d'indépendance, la République de Serbie a répondu sans hostilité. Le 25 juillet, nous nous sommes adressés au Conseil de sécurité pour répéter notre position selon laquelle il est « crucial que la reconfiguration [se fasse] avec la pleine participation de la Serbie. Elle doit être achevée avec notre aval et explicitement approuvée par le Conseil de sécurité. C'est la seule manière », avons-nous conclu, « d'assurer la légitimité et la durabilité de nos travaux » (S/PV.5944, p. 6). Notre message était clair : le point de vue de la Serbie doit être respecté.

Sur cette base, il a été convenu avec le Secrétaire général que le dialogue entre la Serbie et l'ONU serait intensifié sur six thèmes d'intérêt commun, à savoir la police, la justice, les douanes, les transports et l'infrastructure, les frontières administratives et le patrimoine serbe. Après des mois de négociations difficiles, j'ai le plaisir d'annoncer qu'un accord a été conclu. Ses modalités sont détaillées dans le rapport dont nous sommes saisis.

Ce dialogue se poursuivra. La Serbie conservera son attitude constructive dans le dialogue en cours avec

l'ONU, tout en maintenant sa position de principe sur le Kosovo, qui trouve son origine dans la Constitution de notre pays et la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Notre avancée présente est d'une très haute importance. Elle crée les conditions propices à la protection du bien-être des Serbes et d'autres communautés en grand danger au Kosovo, et elle entérine le fait que la République de Serbie reste indispensable à l'autonomie de notre province méridionale.

La position traditionnelle de la Serbie en faveur d'un approfondissement de l'engagement de l'Union européenne dans l'ensemble du pays, y compris au Kosovo, n'a jamais été remise en cause. L'Union européenne peut et devrait aider à former le tissu institutionnel et sociétal si nécessaire à notre province méridionale. Il a été impossible de le faire jusqu'à présent à cause de la manière dont la reconfiguration a débuté. Ce qui a toujours été une condition essentielle de notre acceptation de la reconfiguration est l'engagement clair et contraignant de l'Union européenne, confirmé par le Conseil de sécurité, à être totalement neutre quant au statut et à placer complètement sa présence au Kosovo sous l'autorité de l'ONU, conformément à la résolution 1244 (1999).

Je me félicite que ces conditions raisonnables aient été satisfaites. Le rapport confirme sans ambiguïté la neutralité de la participation de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), ce qui garantit qu'aucune partie de son mandat ne sera consacrée à la mise en œuvre du plan Ahtisaari pour l'indépendance du Kosovo, qui a été rejeté par la République de Serbie et qui « n'a pas été approuvé par le Conseil de sécurité » (*S/2008/692, par. 5*), selon les termes mêmes du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. La République de Serbie appuie pleinement l'accord en six points et les conditions énoncées pour le déploiement d'EULEX. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et nous invitons le Conseil de sécurité à l'approuver.

Je dois dire que je suis déçu par la position que les autorités de Pristina ont adoptée à l'égard du rapport du Secrétaire général. Ce qui est très important toutefois, c'est la mise en œuvre des six points ainsi que le déploiement d'EULEX, qui, je cite le rapport, « respectera strictement les dispositions de la résolution 1244 (1999) et opérera sous l'autorité

générale de l'ONU et dans le contexte de la neutralité de l'Organisation » (*ibid, par. 50*), devront néanmoins avoir lieu, et ce, en consultation avec les acteurs concernés, telle la République de Serbie. Je prie les autorités de Pristina de ne pas faire obstruction à la volonté de la communauté internationale et de ne pas s'opposer à la volonté contraignante du Conseil de sécurité.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention du Conseil sur les circonstances difficiles dans lesquelles la communauté la plus en danger de toute l'Europe continue de vivre. Pour de nombreux Serbes du Kosovo, leur sort continue de dépendre de leur force et de leur volonté de survivre malgré l'énorme hostilité de leur environnement immédiat. Le représentant des Albanais du Kosovo est présent aujourd'hui en sa qualité individuelle. Dans les déclarations qu'il a précédemment faites au Conseil, il a prétendu que le Kosovo était un endroit idyllique et pluriethnique où la perfection démocratique est à portée de main. J'invite donc le Conseil à réfléchir à ce qui suit.

Que penser de l'abominable acte de nettoyage culturel que représente le fait d'avoir construit une rue sur les ruines de l'église serbe récemment détruite dans le centre de Djakovica, ajoutant ainsi à la destruction physique de cet édifice la tentative d'effacer toute trace même de son existence?

Que penser du refus des autorités municipales de Decani de rétablir sur le cadastre l'emplacement du terrain appartenant au monastère de Visoki Decani, que l'UNESCO a inscrit sur sa liste des sites du patrimoine mondial ainsi que sur celle des sites menacés, en dépit des deux décisions exécutives du Représentant spécial du Secrétaire général leur ordonnant de le faire?

Que penser de la restitution des biens privés illégalement saisis? Plus de 30 000 cas sont toujours en suspens. Les victimes, des Serbes du Kosovo en particulier, arrivent à peine à survivre dans des abris de fortune ou des camps pour personnes déplacées, alors que les Albanais du Kosovo continuent d'habiter dans leurs maisons et de cultiver leurs champs sans aucune crainte de poursuites.

Que penser du fait que, selon les chiffres de l'ONU, seulement 107 Serbes du Kosovo déplacés sont rentrés chez eux au cours des neuf premiers mois de cette année?

Que penser du fait que des représentants de l'institution parallèle connue sous le nom d'Agence de

privatisation du Kosovo ont pénétré de force dans les locaux de l'Agence fiduciaire du Kosovo, et ce, en présence de la police locale?

Que penser de la confiscation d'énormes quantités de médicaments et de matériel médical destinés au nord du Kosovo et aux enclaves?

Que penser des récents jets de pierre contre des Serbes à Kosovska Mitrovica et du fait que des individus de souche albanaise aient tiré à l'arme automatique sur des civils serbes non armés et sur la police internationale?

Enfin, que penser des attaques répétées contre les responsables civils internationaux au Kosovo?

Toutes ces questions, et beaucoup d'autres du même ordre, sont véritablement troublantes. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, je crois que nous avons le devoir solennel d'obtenir des réponses.

En conclusion, je voudrais dire que l'accession rapide à l'Union européenne continuera d'être la priorité stratégique centrale de la République de Serbie. Telle devrait également être la priorité de tous les autres États Membres de l'ONU situés dans les Balkans occidentaux. Le train de l'histoire mis en marche avec le Traité de Rome ne s'arrêtera pas. Nous devons veiller à ce que tout le monde le prenne lorsqu'il passera.

Nous avons clairement indiqué qui nous sommes et ce que nous voulons. La Serbie continue de croire en la destinée commune de toutes les nations européennes. Nous restons déterminés à faire nôtre le rêve de Robert Schumann d'une Europe organisée et vivante, indispensable au maintien de relations pacifiques entre les États. Tel est le fondement de notre démocratie, de nos efforts de réconciliation et de notre foi en ce qu'ensemble nous pouvons accomplir. Il vient aussi nous rappeler l'importance que revêtent la coopération, la volonté de compromis et l'esprit de consensus, tout en nous incitant à rester fidèles à l'orientation morale que ces valeurs représentent pour tous ceux qui ont la capacité de voir au-delà du premier obstacle qui se présente sur la route.

Aujourd'hui Membre de l'ONU, la Serbie – toute la Serbie, y compris sa province souveraine du Kosovo – sera dans les prochaines années également membre de l'Union européenne. Nous rejoindrons l'Union européenne la tête haute, notre intégrité territoriale intacte et notre souveraineté préservée.

Ma nation, comme la plupart des autres, a connu des périodes de tragédie et des périodes de gloire. Parfois c'est de la tragédie même que naît la possibilité d'atteindre de nouveaux sommets, mais ce n'est certainement pas en se contentant d'inventer une nouvelle histoire qu'on les atteint. C'est pourquoi la Serbie n'acceptera jamais, au grand jamais l'indépendance du Kosovo, quoiqu'il arrive. C'est en honorant, et non en niant, toutes les composantes de l'identité nationale que l'on atteint de nouveaux sommets. C'est en cultivant le patrimoine, et non en l'étouffant, que l'on atteint de nouveaux sommets. C'est en étant une nation fière de son passé mais sachant regarder au-delà du présent que l'on atteint de nouveaux sommets.

Martin Luther King a dit un jour que l'arc de l'univers moral est long, mais qu'il tend toujours vers la justice. En définitive, la justice vaut pour tous. Il en a été et il en sera toujours ainsi. Et il en sera ainsi pour le Kosovo, qui est toujours une partie de la Serbie.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en cet instant déterminant pour nous tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion que vous nous donnez d'exposer nos vues sur la situation actuelle en République du Kosovo, ainsi que sur les défis qui nous attendent. C'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil pour faire part des progrès constants du Kosovo depuis son indépendance, en mettant particulièrement l'accent sur la manière dont les choses ont évolué au Kosovo et dans ses environs depuis ma dernière déclaration au Conseil de sécurité, le 25 juillet 2008.

Je voudrais une fois encore souligner le rôle important que le Conseil de sécurité a joué à chaque étape de l'évolution du Kosovo depuis la fin du conflit.

Je suis très fier des progrès que mon pays et mon gouvernement ont accomplis depuis la déclaration d'indépendance, le 17 février. En neuf mois très chargés, nous avons posé les fondements d'un État démocratique et pluriethnique, vivant en paix avec ses voisins et fermement engagé sur la voie de l'intégration aux structures euro-atlantiques. Nous avons adopté une constitution moderne, qui se fonde

sur les recommandations du lauréat du prix Nobel de la paix et ancien Envoyé spécial des Nations Unies pour le Kosovo, Marti Ahtisaari. Cette constitution garantit des protections étendues aux minorités ethniques.

Notre gouvernement s'est employé sans relâche à mettre en œuvre les idéaux et les objectifs énoncés dans la Constitution et dans le plan Ahtisaari. Dans le nouveau cadre juridique du Kosovo, les municipalités bénéficient d'un important degré de gouvernance locale. Les membres des minorités ethniques du Kosovo, y compris la communauté serbe, participent régulièrement aux sessions du Parlement, au gouvernement et au sein d'autres institutions de la République du Kosovo.

Cinquante-deux États du monde entier ont reconnu notre indépendance, dont une majorité de pays représentés au sein de ce Conseil. La reconnaissance du Kosovo en tant qu'État indépendant et souverain s'est poursuivie. Depuis ma dernière intervention devant le Conseil de sécurité, neuf autres pays du monde entier ont reconnu mon pays en tant qu'État indépendant et souverain. Je voudrais ici prendre une minute pour adresser nos profonds remerciements et notre sincère gratitude aux peuples et Gouvernements de Colombie, du Belize, de Malte, du Samoa, du Portugal, du Monténégro, de la Macédoine, des Émirats arabes unis et de Malaisie pour avoir appuyé le droit du peuple kosovar à la liberté et à l'indépendance.

Des initiatives et mesures pratiques ont également été prises, y compris par des pays n'ayant pas encore reconnu officiellement l'indépendance du Kosovo, afin d'accepter nos passeports et de trouver des moyens de composer avec le fait qu'il y a bel et bien un Kosovo indépendant. Les reconnaissances récentes sont une nouvelle preuve des progrès manifestes que le Kosovo a réalisés dans tous les domaines depuis sa déclaration d'indépendance. La reconnaissance par le Monténégro et la Macédoine, nos voisins les plus proches, non seulement confirme que l'indépendance du Kosovo a sensiblement renforcé un sentiment globalement plus fort de sécurité et de stabilité dans les Balkans occidentaux, mais encore qu'elle a renforcé la volonté et la détermination des pays de la région à travailler ensemble plus étroitement sur de nombreuses questions d'intérêt commun. Comme tous les pays de la région, nous espérons qu'en temps voulu, la République de Serbie se joindra également aux initiatives visant à établir un cadre de coopération et d'entente dans la région, y compris la normalisation des relations avec la République du Kosovo.

La plupart des pays en Europe ont déjà reconnu le Kosovo, soulignant ce que nous savons déjà au Kosovo – que notre cœur et notre place sont en Europe. Le peuple kosovar est reconnaissant à tous les gouvernements qui ont, en juillet, fait des annonces de contributions d'une valeur de près de 2 milliards de dollars au titre de l'aide au développement économique au Gouvernement du Kosovo, dont certains pays, comme l'Arabie saoudite, qui n'ont pas encore pris la décision de nous reconnaître. Nous adressons notre profonde gratitude aux membres de l'OTAN, qui ont continué à nous fournir des ressources et du personnel pour contribuer à garantir la sûreté et la sécurité de notre pays.

Je m'attends à ce que d'autres reconnaissances interviennent dans les mois à venir, en dépit du fait que le Gouvernement serbe ait demandé à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur l'indépendance du Kosovo. Il est regrettable qu'une telle demande ait été faite. Nous et nombre de nos partisans à l'échelle internationale avons souligné à maintes reprises que la question de l'indépendance de la République du Kosovo est irréversiblement réglée. Nous sommes sûrs, cependant, que le renvoi à la Cour n'empêchera pas les pays du monde entier de constater les progrès constants accomplis par le Kosovo et de juger de l'opportunité de reconnaître ou non son indépendance.

Nous allons prendre une part active en défendant notre position devant la Cour internationale de Justice. Nous sommes persuadés que les délibérations de la Cour seront équitables et impartiales. Nous avons aussi la ferme conviction que le bien-fondé de notre position sera réaffirmé. Le Kosovo poursuivra toutefois son développement et ses progrès en tant qu'État indépendant en travaillant avec ses partenaires et amis internationaux. Nous chercherons à obtenir de nouvelles reconnaissances de l'indépendance du Kosovo par une activité diplomatique et par une action constante de sensibilisation de la communauté internationale menée par divers secteurs de notre société. Nous avons déjà entrepris des démarches en vue de notre admission au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, et nous présenterons en temps voulu des demandes d'adhésion à d'autres institutions financières et politiques internationales.

Les 10 premières ambassades de la République du Kosovo ont déjà été ouvertes. Je suis vraiment heureux et content d'avoir aujourd'hui à mes côtés dans cette

salle M. Avni Spahiu, chef de notre ambassade à Washington. Pendant la première moitié de l'année 2009, de 10 à 15 autres ambassades de la République du Kosovo seront ouvertes à travers le monde.

Malgré les énormes progrès accomplis jusqu'à présent, nous sommes très conscients des tâches qui nous attendent. L'une des plus urgentes est la nécessité de mettre en place un système unitaire d'état de droit avec une perspective européenne. Le jour même de la déclaration d'indépendance, l'autorité souveraine de la République du Kosovo – le Président de la République du Kosovo – a invité l'Union européenne et l'OTAN à exercer des fonctions précises dans un Kosovo indépendant. Le Parlement de la République du Kosovo, d'autres institutions publiques et le peuple kosovar ont approuvé et salué la mise en place du Bureau civil international pour contrôler la mise en œuvre sur le terrain des dispositions de la proposition globale de règlement Ahtisaari.

Le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est chargée d'aider les institutions kosovares dans les volets police et justice, a aussi le plein appui du peuple et des autorités publiques du Kosovo. Le déploiement d'EULEX sur tout le territoire du Kosovo est essentiel et indispensable à tous points de vue. Les autorités centrales et locales au Kosovo se réjouissent à l'idée de travailler étroitement avec EULEX à l'amélioration des conditions de vie, de la sûreté et de la sécurité de tous les citoyens de la République du Kosovo.

Nous sommes par conséquent très favorables à un déploiement rapide d'EULEX sur tout le territoire du Kosovo, conformément au mandat prévu dans la Déclaration d'indépendance du Kosovo, au plan Ahtisaari, à la Constitution de la République du Kosovo, à la législature de la République du Kosovo, à l'action commune de l'Union européenne du 4 février 2008, et aux invitations adressées à EULEX le 17 février et le 8 août 2008 en vue de son déploiement.

Dans une déclaration du 18 novembre, les institutions de la République du Kosovo ont rejeté on ne peut plus clairement, dans son intégralité, la proposition en six points exposée dans le rapport du Secrétaire général (S/2008/354). Notre position et notre réponse au rapport demeurent inchangées. Nous ne pouvons permettre aucune action qui porterait atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République du Kosovo. Nous coopérerons avec EULEX en vue de son déploiement sur tout le territoire

du Kosovo, sur la base du mandat énoncé dans les documents susmentionnés et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du caractère unitaire de la République du Kosovo.

Nous notons que la communauté internationale a continué à souligner l'illégitimité des structures municipales parallèles, des dirigeants municipaux autoproclamés, et des tentatives, dans certaines zones à majorité serbe, visant à intimider les personnes qui souhaitent travailler avec leurs voisins albanais à la construction d'un meilleur avenir pour le Kosovo tout entier. Comme toujours, les institutions de la République du Kosovo continueront à coopérer dans ce but avec l'Union européenne, les États-Unis et l'OTAN. Une collaboration étroite entre la République du Kosovo et nos partenaires internationaux est indispensable à l'heure où nous mettons en œuvre le plan Ahtisaari et où nous travaillons à bâtir un Kosovo multiethnique reposant sur des valeurs démocratiques et sur les normes internationales les plus élevées.

Une fois encore, le Kosovo salue EULEX et attend avec intérêt qu'elle atteigne sa capacité opérationnelle en décembre. EULEX contribuera à renforcer la perspective et l'orientation européennes, qui sont cruciales pour l'avenir de mon pays. Notre gouvernement et notre population s'engagent à coopérer avec EULEX tandis que nous travaillons à mettre en œuvre la Constitution du Kosovo et à renforcer l'état de droit dans tout le Kosovo, objectif qui est dans l'intérêt de toute la population du Kosovo et de tous les pays de la région.

Tout en recherchant sans relâche les moyens d'établir des contacts et de coopérer avec Belgrade sur de nombreuses questions d'intérêt commun, et dans le cadre des structures et des initiatives de coopération régionale, nous continuons à réagir avec retenue et modération aux provocations provenant de la Serbie, car nous considérons que cette approche est la seule voie possible vers l'établissement d'un État démocratique et multiethnique. Dans un Kosovo indépendant, chacun a sa place et ses possibilités. Notre avenir s'inscrit fondamentalement dans l'intégration européenne, et le Kosovo entend suivre cette voie très résolument.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Kosovo est fermement déterminé à apporter sa contribution à la communauté internationale. La République du Kosovo attend avec intérêt de travailler avec tous les membres du Conseil pour promouvoir les

objectifs partagés de paix et de sûreté internationales. Une fois encore, je voudrais remercier le Conseil pour la possibilité qui m'a été offerte de présenter les vues de la République du Kosovo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier pour leur présence M. Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et M. Hyseni, Ministre kosovar des affaires étrangères, que nous avons tous deux écoutés avec attention. Je voudrais aussi dire à M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, combien nous apprécions les efforts qu'il a déployés, sous la direction du Secrétaire général, pour mener un dialogue avec les parties concernées, afin de faire émerger un consensus sur la présence internationale au Kosovo.

Le Secrétaire général a lancé, en juin dernier, la reconfiguration de la présence civile internationale, dans le cadre de la résolution 1244 (1999). Il a, en amont et en aval de cette décision, entretenu un dialogue constant avec l'ensemble des parties concernées. Ce dialogue a permis de faire ressortir, au-delà des divergences, un objectif commun de préserver la stabilité et la sécurité au Kosovo et dans la région. Nous retirons aussi de ce dialogue, un constat désormais accepté par tous, que la reconfiguration de la présence internationale, initiée par le Secrétaire général en juin, constitue la meilleure voie pour parvenir à cet objectif.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2008/692). Le temps est venu d'accélérer la reconfiguration de la présence internationale. Dans ce cadre, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) poursuivra son déploiement dans l'ensemble du Kosovo, en étroite coordination avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), afin d'y assumer l'ensemble des fonctions opérationnelles en matière d'état de droit. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, EULEX opérera dans le cadre de la résolution 1244 (1999), sous l'autorité globale de l'Organisation des Nations Unies et en pleine transparence vis-à-vis d'elle.

Nous venons d'entendre les Ministres des affaires étrangères serbe et kosovar exprimer leur réaction au rapport du Secrétaire général. Nous voudrions tout d'abord saluer l'attitude constructive qu'adoptent désormais les autorités serbes à l'égard de la

reconfiguration de la présence internationale et du déploiement d'EULEX. En apportant leur soutien aux initiatives de l'Union européenne pour contribuer à la paix et à la stabilité de la région, elles participent à la création des conditions d'un avenir européen commun pour les Balkans occidentaux. Nous avons aussi pris bonne note des positions exprimées par M. Hyseni. Je tiens à lui dire que nous attachons le plus grand respect aux vues des autorités kosovares, et que nous prendrons en compte, avec beaucoup de sérieux, leurs préoccupations.

Je retiens d'abord et avant tout de ses propos, une affirmation forte de la volonté du Gouvernement kosovar, de contribuer à coopérer pleinement avec la communauté internationale, qui mérite d'être saluée. Je souhaite l'assurer que nous veillerons à maintenir un dialogue étroit avec Pristina dans le cadre du déploiement d'EULEX dans l'ensemble du Kosovo.

Afin de dépasser les divisions héritées du passé, l'Europe a proposé aux peuples des Balkans occidentaux un avenir commun dans le cadre de l'Union européenne. Nous demeurons en particulier déterminés à aider la Serbie à inscrire son avenir dans une perspective européenne. L'Union européenne a également exprimé sa disposition à apporter son concours au développement économique et politique du Kosovo, en lui offrant une perspective européenne claire.

Je voudrais donc, pour finir, insister sur ce point. L'Union européenne est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent dans le dépassement des obstacles sur la voie d'un avenir stable et prospère pour les Balkans occidentaux. C'est dans cet esprit qu'elle a déployé EULEX, et c'est dans cet esprit que nous nous efforcerons d'avancer dans les mois qui viennent sur la voie d'un avenir commun pour les Serbes et les Kosovars, dans le cadre de l'Union européenne.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui aux Ministres des affaires étrangères, M. Jeremić et M. Hyseni, et les remercier d'avoir fait part de leurs vues sur la situation au Kosovo. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, pour les observations qu'il a faites aujourd'hui. Les États-Unis saluent les services rendus par M. Zannier à la communauté internationale.

Cinquante-deux pays du monde entier ont à ce jour reconnu le Kosovo en tant qu'État indépendant et souverain, et d'autres devraient en faire de même dans les mois à venir. Au cours des neuf mois écoulés depuis sa déclaration d'indépendance, la République du Kosovo a établi le cadre d'une démocratie stable et multiethnique. Elle concrétise la vision présentée dans la proposition globale de règlement portant statut du Kosovo de l'Envoyé spécial des Nations Unies et lauréat du prix Nobel de la paix, Martti Ahtisaari.

L'indépendance du Kosovo est irréversible. Le rapport du Secrétaire général (S/2008/692) fait état de la nouvelle réalité du Kosovo et souligne les progrès réalisés, à savoir l'adoption d'une Constitution moderne et progressiste qui garantit les droits de tous les groupes ethniques; l'établissement des institutions de gouvernance, y compris un Ministère des affaires étrangères; les mesures pour satisfaire aux besoins fondamentaux de sécurité du Kosovo, moyennant l'établissement d'une force de sécurité placée sous contrôle civil; et la délivrance de passeports kosovars.

Cependant, il reste encore de réelles difficultés à surmonter, s'agissant des relations interethniques, bien que le rapport du Secrétaire général souligne clairement que les violences interethniques restent mineures. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement salue les compétences des dirigeants du Gouvernement du Kosovo. Nous encourageons les dirigeants kosovars à poursuivre leurs efforts pour construire des institutions multiethniques et mettre en œuvre pleinement le plan Ahtisaari.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit adapter son rôle aux nouvelles réalités du Kosovo. Nous saluons la décision du Secrétaire général d'accélérer la reconfiguration de la MINUK pour permettre le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans tout le territoire du Kosovo.

Le rapport du Secrétaire général demande qu'il y ait des arrangements provisoires concernant la coopération de la MINUK avec Belgrade, en attendant le plein déploiement d'EULEX, dispositions connues sous le nom de « plan en six points ». Les dirigeants du Kosovo ont indiqué clairement dans leur déclaration du 18 novembre qu'ils rejetaient les six points mais que la République du Kosovo saluait le déploiement d'EULEX, et qu'elle le faciliterait. Nous avons entendu

aujourd'hui que le Gouvernement serbe salue lui aussi le déploiement d'EULEX sur le territoire du Kosovo.

Les États-Unis soulignent l'importance de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kosovo. Dans ce contexte, nous saluons l'engagement pris par le Secrétaire général selon lequel ces arrangements provisoires feraient l'objet en permanence de consultations et de réunions de coordination avec les autorités kosovares.

La décision du Secrétaire général accélérera le transfert à EULEX des responsabilités résiduelles de la MINUK dans le domaine de l'état de droit dans l'ensemble du Kosovo. Bien entendu, le Gouvernement du Kosovo a une responsabilité majeure et complémentaire dans l'exercice des fonctions liées à l'état de droit dans le pays.

Le déploiement d'EULEX dans le cadre du mandat précisé dans l'action commune de l'UE du 4 février permettra d'assurer un régime douanier unifié et une chaîne de commandement unique au sein de la police. Cela nous aidera à traiter le problème des institutions parallèles qui entravent actuellement le développement économique et politique. Les États-Unis jouent un rôle actif dans EULEX, des officiers de police, des juges et des procureurs américains travaillant aux côtés de leurs homologues européens au Kosovo. Nous exhortons toutes les parties prenantes, en particulier les Gouvernements serbe et kosovar, à veiller à ce qu'EULEX soit déployée sans tarder.

Le Ministre Jeremić a soulevé plusieurs sujets de préoccupation. Mon gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les Serbes du Kosovo jouissent de tous leurs droits et privilèges au Kosovo. Nous continuerons à travailler avec le Gouvernement kosovar et toute la population du Kosovo afin de créer un avenir sûr et prospère pour tous les groupes ethniques du Kosovo. Nous sommes également attachés à nos relations avec la Serbie et nous partageons les aspirations du Ministre Jeremić concernant l'avenir européen de la Serbie. Nous nous employons à promouvoir cet avenir pour la Serbie, le Kosovo et tous les pays des Balkans occidentaux.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, S. E. M. Skender Hyseni. Je souhaite également la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, Lamberto Zannier,

auquel nous adressons nos plus vifs remerciements pour ses efforts et ses bons offices auprès de toutes les parties et des principales parties prenantes dans ces circonstances très délicates.

Au cours de ces quatre mois, nous avons été confrontés à des défis considérables. Une reconfiguration de grande ampleur a eu lieu, en vue de réduire les effectifs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et l'Union européenne assumera des responsabilités inédites à travers sa mission de politique étrangère de sécurité et de défense la plus vaste de son histoire. Grâce à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), l'Union européenne aidera les autorités kosovares à constituer un État multiethnique. Dans le même temps, elle contribuera à garantir les critères de l'Union européenne en matière d'état de droit pour les Kosovars et donnera un signe fort d'une perspective européenne pour cette jeune nation.

Le rapport du Secrétaire général souligne les difficultés croissantes auxquelles le Représentant spécial se heurte dans l'exercice de son mandat à la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo et l'entrée en vigueur de sa Constitution. En conséquence, il est temps pour nous de renforcer la présence de l'Union européenne sur le terrain. Le Secrétaire général a notamment déclaré :

« EULEX devrait poursuivre son déploiement dans les mois à venir et prendre des responsabilités dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice et des douanes, sous l'autorité générale de l'ONU et dans le cadre d'une initiative unique des Nations Unies conduite par mon Représentant spécial, et conformément à la résolution 1244 (1999). » (S/2008/692, par. 23)

La MINUK et EULEX travaillent déjà bien et étroitement ensemble afin que la mission de l'Union européenne puisse commencer à se déployer, en veillant à ce que la reconfiguration soit menée à bien et se déroule conformément au plan.

Nous sommes aussi particulièrement satisfaits de constater que le dialogue avec Belgrade et les consultations avec Pristina ont permis de parvenir à un accord-cadre sur les six points exposés dans le rapport du Secrétaire général en date du 12 juin (S/2008/354, annexe I). Grâce à cet accord, le Représentant spécial Zannier a établi un projet pour les zones à majorité

serbe, dans les secteurs clefs, tels que la police, la justice et les douanes, sur lesquels EULEX concentrera ses activités. Nous prenons acte des préoccupations de Pristina concernant ces six points et, dans le même temps, nous nous félicitons de son engagement en faveur d'un déploiement rapide d'EULEX avec laquelle elle est disposée à travailler. Nous avons bon espoir que Belgrade coopère également avec EULEX.

Nous voulons croire que le travail réalisé dans le cadre de cette séance du Conseil de sécurité contribuera à l'instauration d'un climat constructif permettant à EULEX d'exercer ses fonctions dans l'ensemble du Kosovo, y compris dans le nord. EULEX doit être perçue par toutes les populations locales comme un élément fondamental de la construction d'une société multiethnique dans laquelle les gens puissent vivre et prospérer selon les règles de la démocratie et de la primauté du droit, conformément aux critères de l'Union européenne.

L'Italie appuie pleinement la voie tracée dans le rapport du Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne EULEX. Elle considère que faire ce qu'il a suggéré ne pourra que favoriser la stabilité en Serbie, au Kosovo et dans l'ensemble de la région.

L'Italie est l'un des pays qui contribuent à la KFOR et contribuera aussi à EULEX. L'Italie est favorable au renforcement du rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'OTAN doit demeurer un acteur clef en contribuant à un environnement sûr et sécurisé et en assumant des missions liées à la consolidation des institutions au Kosovo. Sa structure actuelle ne devrait donc pas être modifiée. L'Italie reste résolue à contribuer aux efforts de la communauté internationale au Kosovo, à la stabilité démocratique dans la région et à l'avenir européen de tous les pays des Balkans occidentaux, y compris de la Serbie. Nous espérons voir rapidement entrer en vigueur l'Accord de stabilisation et d'association avec Belgrade.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud voudrait se joindre aux autres pays pour souhaiter la bienvenue, au Conseil, au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Jeremić, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Hyseni.

Nous aimerions remercier M. Zannier pour son exposé et le Secrétaire général pour son rapport. Nous sommes particulièrement satisfaits du résultat du dialogue entre le Secrétariat et la Serbie au sujet de la

reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), permettant à l'Union européenne de jouer un rôle accru au Kosovo. Cependant, nous devons insister sur le fait que la reconfiguration doit être menée de façon neutre conformément au cadre juridique établi par la résolution 1244 (1999) et sous l'autorité de la MINUK.

En ce qui concerne le fond du rapport, l'Afrique du Sud demeure préoccupée par le faible nombre de retours de personnes déplacées, le rapport indiquant notamment que ce processus déjà lent s'est encore ralenti. Nous sommes particulièrement troublés par la remarque du Secrétaire général selon laquelle le Ministère des communautés et des retours au Kosovo ne fonctionne pas de manière transparente et prend des décisions susceptibles de détourner les ressources affectées aux retours. Ma délégation estime que la question des retours est essentielle à la promotion de la réconciliation entre les communautés.

L'Afrique du Sud partage l'avis du Secrétaire général selon lequel la future stabilité des Balkans repose sur l'Union européenne. Toutefois, la réalisation de cette intégration sera difficile si les parties ne s'engagent pas. Ma délégation est préoccupée par l'absence de dialogue direct entre les parties. Nous estimons que le chapitre des guerres dans les Balkans ne sera pas clos tant que le dialogue ne sera pas établi en vue de parvenir à la réconciliation entre toutes les parties.

À maintes occasions, ma délégation a souligné la nécessité de régler les conflits et les différends par le dialogue et la négociation, sur la base du droit international, des principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité. Cette approche est importante pour parvenir à des solutions durables et viables. À cet égard, l'Afrique du Sud n'a jamais caché sa perplexité quant à la façon dont le Kosovo a déclaré son indépendance par rapport à la Serbie, en particulier du fait de l'absence de règlement négocié à cette fin. En conséquence, nous saluons la décision de l'Assemblée générale de soumettre la question de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo à la Cour internationale de Justice (résolution 63/3 de l'Assemblée générale). Nous estimons que l'avis qu'elle rendra contribuera à clarifier la situation.

M. Grauls (Belgique) : Je voudrais, tout d'abord, saluer la présence parmi nous du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, et du Ministre

kosovar des affaires étrangères, M. Skender Hyseni. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier.

Depuis notre dernier débat sur le Kosovo en juillet dernier, la réalité sur le terrain a continué d'évoluer comme l'illustre le rapport du Secrétaire général. Les autorités kosovares ont pris des mesures tangibles pour affirmer et consolider le statut de leur nouvel État. La Constitution est entrée en vigueur le 15 juin, le travail législatif a continué dans plusieurs domaines importants et de nouvelles institutions ont été créées.

Ces mesures et d'autres sont décrites dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/692) et je n'y reviendrai donc pas. Le rapport décrit également en détail les mesures prises par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour adapter la présence onusienne à cette nouvelle réalité, une décision qui, comme ma délégation l'a indiqué lors de notre dernière séance sur la question (voir S/PV.5944), fait preuve de réalisme et d'un sens réel des responsabilités. Ces décisions méritent donc notre plein soutien.

Je voudrais souligner brièvement trois points particulièrement importants pour ma délégation. Tout d'abord, il est important que le processus d'adaptation et de reconfiguration de la présence internationale et de sa composition poursuive son cours et soit même accéléré, en tenant compte, comme le mentionne le Secrétaire général, de la réalité décrite dans son rapport. Une telle reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sera accompagnée du déploiement accéléré de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) qui, une fois opérationnelle, remplira sa mission dans le domaine de l'état de droit dans l'ensemble du Kosovo et dans l'intérêt de tous les citoyens kosovars.

Pour la Belgique, le déploiement de la Mission européenne est d'une importance primordiale. Les contributions et l'engagement actif de la Belgique au sein d'EULEX l'illustrent. Dans ce contexte, la Belgique apprécie la coopération existante de la MINUK avec EULEX, y compris concernant les modalités techniques. La Belgique tient à encourager la MINUK à intensifier davantage cette coopération dans les semaines à venir afin d'assurer une mise en œuvre intégrale du mandat de la Mission EULEX.

Le deuxième point que je voudrais souligner concerne la responsabilité des deux parties représentées ici autour de cette table. En effet, les organisations internationales, telles que l'ONU et l'Union européenne, ne sont pas les seules à devoir prendre leurs responsabilités. À cet égard, je note avec satisfaction que les deux parties ont accepté le déploiement d'EULEX sur l'ensemble du territoire, ainsi que la réorganisation de la structure de la présence internationale décrite dans le rapport du Secrétaire général.

Si, comme nous venons de l'entendre, sur certains points, les positions de Belgrade et de Pristina restent opposées, il est rassurant que sur d'autres points, en premier lieu la coopération avec la communauté internationale, les deux parties aient témoigné de pragmatisme et de sens des responsabilités. Les compromis ne sont jamais faciles, mais ils sont parfois nécessaires. La Belgique encourage les deux parties à continuer le développement d'une relation de travail productive favorisant la stabilité et la coopération régionales.

Enfin, la Belgique espère que le Conseil de sécurité sera aujourd'hui en mesure de prendre note de cette évolution positive.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, vous me permettez tout d'abord de saluer les Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo, S. E. M. Jeremić et S. E. M. Hyseni, pour leur importante contribution à ce débat. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, pour toutes les informations qu'il a bien voulu nous fournir dans le cadre du rapport du Secrétaire général (S/2008/692).

Comme première observation, nous notons avec satisfaction le calme relatif qui continue de prévaloir au Kosovo. Depuis la déclaration d'indépendance, en effet, il est heureux de constater qu'aucune crise majeure n'a été signalée, malgré la persistance de quelques difficultés non encore résolues.

Nous saluons les efforts des autorités kosovares, qui continuent d'œuvrer à doter le pays d'institutions viables qui lui permettent d'assumer pleinement les prérogatives d'un État souverain, nonobstant des résistances constatées çà et là et un boycott de la nouvelle administration par une frange minoritaire de la population, notamment dans le nord. Les tensions qui en résultent, bien que mineures, ne sauraient être minimisées. Aussi apprécions-nous les efforts

conjugués de la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) qui ont permis de les apaiser jusque-là.

Il est clair que la déclaration d'indépendance du Kosovo, suivie de l'adoption de sa constitution, a largement changé les données dans la région. Pour cette raison, nous partageons l'initiative du Secrétaire général de réorganiser la présence civile internationale dans ce pays, sur la base des dispositions de la résolution 1244 (1999), ce qui devrait ainsi permettre à l'Union européenne de jouer un rôle plus important au Kosovo, à travers la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Certains que cette mission peut apporter beaucoup à la consolidation des acquis de la MINUK, nous ne pouvons que nous réjouir des accords passés entre la MINUK et EULEX afin de faciliter le déploiement de cette dernière au Kosovo.

Par ailleurs, nous soutenons le dialogue sur les six points clefs, engagé à Belgrade et à Pristina, avec toutes les parties et sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général en demandant toutefois de tenir compte des vues exprimées par les autorités du Kosovo, notamment dans leur déclaration souveraine en date du 18 novembre 2008 (voir S/2008/692, annexe I).

En plus de l'appui à accorder aux autorités du Kosovo, dans les domaines-clefs de la sécurité, de la consolidation de l'état de droit, de la protection du patrimoine culturel et religieux, de l'intégration et de la protection des minorités, il importe de soutenir aussi les efforts de développement socioéconomique de ce pays, piliers indispensables au renforcement de la stabilité.

Dans la mesure où toutes les deux nourrissent l'ambition d'intégrer la grande famille européenne, les Républiques du Kosovo et de Serbie devraient dépasser leurs divergences pour accorder la priorité à l'essentiel, à savoir la stabilité, la sécurité et la prospérité, au Kosovo, en Serbie et dans l'ensemble des Balkans.

Pour terminer, nous exprimons notre reconnaissance à la MINUK, à la KFOR et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour leurs efforts conjugués qui ont permis de maintenir la stabilité au Kosovo. Au Secrétaire général et à son Représentant spécial ici présent, nous adressons nos remerciements pour leurs initiatives visant à rapprocher les vues de toutes les parties. Nous les exhortons, ensemble avec l'Union européenne, à

continuer de s'engager dans la voie d'une solution durable et mutuellement acceptable par les parties.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Lamberto Zannier, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Les autorités russes ont minutieusement analysé ce document.

Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Conseil de sécurité du Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Jeremić. Nous lui sommes reconnaissants des points qu'il a soulevés et nous sommes d'accord avec ce qu'il a dit. Nous avons également écouté attentivement l'intervention de M. Hyseni.

La position russe sur la situation dans la région et autour de la région est cohérente et demeure la même. Nous estimons toujours qu'il est nécessaire d'appliquer strictement la résolution 1244 (1999) du Conseil et le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, que le Conseil a adopté par cette résolution. Nous sommes convaincus que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et sa reconnaissance par certains États qui représentent une minorité de la communauté internationale va à l'encontre des normes du droit international, et surtout de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki, de la résolution 1244 (1999) et d'autres instruments.

Comme le Secrétaire général l'a dit à maintes reprises, la résolution 1244 (1999) reste en vigueur dans son intégralité. Conformément à cette résolution, le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission qu'il dirige au Kosovo doivent continuer de s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées, notamment aider les membres des minorités religieuses et assurer le respect de leurs droits et de leur sécurité, et mettre en place les normes démocratiques établies par la communauté internationale pour la province. C'est précisément la réalisation de ces normes qui doit fournir l'élan principal des activités de la présence internationale, car la situation en ce qui concerne le respect de ces normes demeure peu satisfaisante. Nous avons déjà souligné ce point, y compris avant la déclaration illégale d'indépendance, et aimerions attirer à nouveau l'attention du Conseil sur ce sujet.

Comme les circonstances l'ont montré, la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo n'a

pas aidé à résoudre les principaux problèmes de la province. Le niveau de corruption et de délinquance est toujours élevé; il n'y a pas eu d'amélioration dans les domaines économique et social; il n'y a pas eu d'atténuation des tensions interethniques, auxquelles s'ajoute maintenant un nouveau facteur, à savoir les frictions et les désaccords entre les Kosovars eux-mêmes.

Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić, a évoqué aujourd'hui clairement les nombreux aspects inquiétants de la situation au Kosovo. Si ces tendances négatives ne sont pas inversées, la situation au Kosovo pourrait devenir, et c'est là un risque contre lequel les Russes ont lancé des mises en garde répétées, la source d'une grave déstabilisation régionale. Naturellement, la Russie souhaiterait assister à une amélioration radicale dans tous les domaines mentionnés précédemment, car ce serait dans l'intérêt de tous les pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble.

Nous saluons l'accord entre Belgrade et l'ONU sur les six points techniques, qu'il s'agit maintenant de mettre strictement en œuvre; toutes les parties sont tenues d'y contribuer. Nous n'excluons pas la possibilité, si les autorités de Pristina ne travaillaient pas à appliquer dûment ces accords – et nous avons malheureusement certaines informations dans ce sens –, que la communauté internationale soit obligée d'exercer des pressions concrètes sur Pristina pour que ces six points soient appliqués. Cela devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part de la présence internationale. Le dialogue entre Belgrade et l'ONU doit se poursuivre sur ces questions qui sont toujours en suspens.

Nous confirmons notre opinion négative des actions engagées en juin de cette année par le Secrétaire général, sans l'autorisation requise du Conseil de sécurité, pour réorganiser la présence internationale au Kosovo. Dans ce contexte, la légalisation de ce que l'Union européenne appelle sa mission « État de droit » au Kosovo (EULEX) ne sera possible que si toutes les parties, y compris Belgrade, consentent à son déploiement. Toute tentative visant à contourner le Conseil de sécurité constitue une violation directe de la Charte des Nations Unies.

Nous soulignons particulièrement qu'aux termes des paragraphes 49 et 50 du rapport du Secrétaire général, la présence internationale dans la province doit observer une stricte neutralité sur la question du

statut du Kosovo et doit agir dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et en coordination avec l'ONU.

La seule façon d'assainir la situation est de replacer le processus de règlement dans le cadre de la justice internationale afin de stabiliser durablement les Balkans et d'éviter d'attiser les nombreuses tendances séparatistes dans le monde. La Russie entend continuer à insister pour que le Conseil de sécurité joue un rôle de premier plan au Kosovo, sur la base du respect des normes existantes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des décisions du Conseil de sécurité lui-même.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo, M. Skender Hyseni. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour son exposé sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Je commencerai par souligner que nous considérons comme un fait la naissance de la République du Kosovo en tant que nouvel État, que c'est là un fait important et qu'il constitue une contribution significative à la paix et à la sécurité dans le monde et à la stabilité en Europe du Sud-Est.

Garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kosovo est fondamental pour que cette partie du continent européen parvienne à une stabilité durable et irréversible et trouve pleinement sa place dans un avenir européen stable et prospère.

À cet égard, nous applaudissons la poursuite des efforts de l'Union européenne pour faire progresser les perspectives européennes de tous les pays de cette région, sur la base de leurs efforts de réforme et de leurs réalisations individuelles. L'Union européenne s'est avérée être une force majeure en faveur de changements positifs et un moteur pour des réformes extrêmement nécessaires. Nous espérons également que la mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo (EULEX) garantira et aidera à renforcer encore l'indépendance et la souveraineté du Kosovo, et qu'elle offrira son appui au développement de la démocratie et de l'état de droit comme preuve la plus visible et la plus symbolique de son engagement. Nous saluons la décision du Secrétaire général de poursuivre

la réorganisation de la MINUK, facilitant ainsi le déploiement de l'EULEX dans tout le Kosovo.

La Croatie a signé un accord avec l'Union européenne, le 24 novembre 2008, qui permet à mon pays de participer à l'EULEX et d'ajouter ses efforts pour assurer la stabilité régionale en Europe du Sud-Est; nous avons aussi complété notre offre déjà ancienne d'assistance, d'utilisation de notre expérience et de notre savoir-faire.

Enfin, nous appelons à nouveau les autorités des deux pays, la Serbie et le Kosovo, et tous les citoyens du Kosovo, quelle que soit leur appartenance ethnique, à continuer à coopérer avec l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne afin d'assurer la persistance d'une situation de paix, de sécurité et de stabilité.

Pour terminer, j'aimerais exprimer notre désir de voir les deux pays, la République de Serbie et la République du Kosovo, investir d'importants efforts dans la construction de relations de bon voisinage entre les deux nations.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de me joindre aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, pour son exposé sur la situation actuelle au Kosovo, ainsi que le Secrétaire général pour son rapport (S/2008/692). Nous aimerions également saluer la présence du Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Vuk Jeremić, et le remercier de sa déclaration. Nous saluons également la présence de M. Hyseni.

Nous sommes profondément préoccupés par les heurts interethniques, quoique sans conséquences graves, qui se sont produits à plusieurs reprises au cours de la période de reconstruction. Il faut mettre fin à cette série d'événements par diverses mesures préventives, dont des mesures non coercitives. Le Conseil de sécurité doit collectivement demander clairement à toutes les parties de continuer à faire preuve de retenue afin de maintenir la stabilité et la sécurité dans la région.

Nous croyons comprendre que Belgrade et Pristina n'ont pas les mêmes opinions quant aux conditions dans lesquelles la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) peut s'acquitter de son mandat. Cela a d'importantes conséquences sur les conditions dans lesquelles le Représentant spécial peut exercer le mandat qui lui a été confié par la résolution 1244 (1999). La MINUK a

par conséquent pris des mesures pour entamer sa réorganisation. À cet égard, nous soutenons les travaux du Représentant spécial, M. Zannier, et de la MINUK et reconnaissons qu'il est nécessaire d'ajuster la structure et le profil de la MINUK en réponse aux changements profonds qui ont eu lieu au Kosovo.

Nous reconnaissons également que la MINUK doit coopérer avec l'Union européenne (UE) pour l'aider à se préparer à assumer un rôle opérationnel accru au Kosovo dans le domaine de l'état de droit. C'est pourquoi nous souhaitons souligner qu'il importe d'établir un lien clair entre le bureau de l'UE et celui du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous estimons que le Kosovo est toujours régi par la résolution 1244 (1999), et que toute entité travaillant dans la région doit donc s'inscrire dans ce cadre. Ces mesures montreront une fois de plus que la synergie et les efforts entre l'ONU et les organisations régionales peuvent être fructueux.

Tout en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain, qui circonscrit et affecte le rôle de la MINUK, et dans l'intérêt du maintien de la paix et de la stabilité, nous exhortons toutes les parties sur le terrain à continuer à travailler et à coopérer avec la MINUK. La résolution 1244 (1999) fournit toujours le cadre politique et juridique nécessaire à la réalisation du mandat de la MINUK, notamment l'application des normes. La réorganisation opérationnelle de la MINUK, telle que nous la comprenons, est neutre quant au statut.

L'Indonésie appuie la poursuite du dialogue et des négociations entre Belgrade et Pristina sur les sujets de préoccupation commune. Il est particulièrement crucial que cet effort englobe également la question plus large du statut final. Sans cela, il est difficile d'envisager une normalisation de la situation sur le terrain.

Nous continuons de nous réjouir de la position constante adoptée par la Serbie en s'engageant à régler cette question par des moyens politiques, diplomatiques et juridiques. Dans le même esprit, nous appelons toutes les parties au Kosovo à adopter une position analogue. Cette approche garantira, à notre avis, que tous les Kosovars bénéficient en fin de compte des dividendes de la paix.

Dans ce contexte, le Secrétaire général devrait continuer à encourager toutes les parties de la région à trouver une solution mutuellement acceptable qui soit conforme à la résolution 1244 (1999).

Enfin, nous voudrions terminer en remerciant le Secrétaire général et son équipe pour leurs efforts ainsi que tout le personnel de la MINUK, sous la direction du Représentant spécial, M. Zannier, pour leur dévouement dans la recherche de la paix et de la sécurité pour la région.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres pour remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2008/692). Nous remercions également M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé instructif. Ma délégation se félicite de la participation de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Skender Hyseni.

Compte tenu des conditions actuelles et de l'évolution sensible de la situation au Kosovo, ma délégation accueille avec satisfaction le plan en six points approuvé par la Serbie et l'ONU après une série de discussions et de consultations sur la réorganisation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous apprécions également l'intention du Secrétaire général de mener de nouvelles consultations avec les parties concernées aux fins de la mise en place des dispositions temporaires mentionnées dans son rapport.

Selon nous, toute action relative à la MINUK ou tout changement dans la structure de la présence internationale au Kosovo n'est possible qu'en conformité avec la résolution 1244 (1999) et sur la base d'une décision adoptée par le Conseil de sécurité.

Ma délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et salue ses efforts visant à adapter la MINUK aux nouvelles réalités et à répondre aux besoins opérationnels actuels et émergents au Kosovo. Nous comprenons également la volonté de l'Union européenne (UE) de jouer un rôle opérationnel accru au Kosovo en ce qui concerne l'état de droit.

Nous pensons comme le Secrétaire général que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo devrait être neutre et impartiale et agir dans les strictes limites du mandat qu'elle a reçu de l'ONU et conformément à la résolution 1244 (1999).

À ce stade critique, nous appelons Belgrade et les représentants de toutes les communautés du Kosovo à engager activement un dialogue de bonne foi afin de garantir les droits de toutes ces communautés et de

faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Nous sommes fermement convaincus qu'une solution durable et viable à la question kosovare peut et devrait être trouvée sur la base d'une décision qui devra être mise au point sous la direction du Conseil de sécurité, et qui devra respecter totalement les normes du droit international et être acceptable à la fois pour Belgrade et Pristina, de manière à contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région des Balkans et dans l'ensemble de l'Europe.

M. Li Kexin (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, la Chine tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport ainsi que le Représentant spécial, M. Zannier, pour son exposé.

Nous avons écouté attentivement la déclaration de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, de même que la déclaration de M. Skënder Hyseni.

La position de la Chine sur la question du Kosovo reste la même. Nous maintenons que toutes les parties concernées devraient la régler comme il se doit sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous avons toujours pensé qu'un plan mutuellement acceptable, convenu par les deux parties concernées après des négociations sincères, reste la meilleure approche face à cette question. Les parties devraient poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Nous avons noté que, récemment, la Serbie a tenu des consultations intensives avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Union européenne (UE). La Serbie est fondamentalement d'accord avec le plan en six points du Secrétaire général. Nous espérons que les parties concernées créeront les conditions propices à un règlement de ce problème dans un esprit constructif.

Nous adhérons à l'idée qu'une réorganisation de la MINUK revêt un caractère technique, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport. Il n'est pas question du statut, et cela n'affaiblit pas la position de neutralité de l'ONU au sujet du Kosovo.

La Chine continuera d'appuyer les efforts de la MINUK pour exécuter son mandat au titre de la résolution 1244 (1999). La préservation de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région des Balkans est dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Nous comprenons le souhait de l'UE

d'assumer un rôle accru à cet égard. Nous espérons que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui doit être déployée par l'UE, accomplira ses tâches en application de la résolution 1244 (1999) et sous l'autorité générale de l'ONU.

M. de Vengoechea (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et M. Skënder Hyseni pour leurs déclarations.

Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour son exposé. Nous félicitons le personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour son excellent travail. C'est grâce à lui que, depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999), une paix et une sécurité relatives règnent dans la région.

Comme indiqué dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2008/692), les réalités actuelles au Kosovo font qu'il est impossible pour la MINUK de s'acquitter efficacement de la majeure partie de son mandat. C'est pourquoi le Panama a appuyé et continuera d'appuyer la réorganisation de la Mission. Il est favorable au déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) pour assumer, toujours sous l'autorité juridique de la MINUK, les responsabilités de l'ONU au Kosovo.

Nous le faisons conformément à notre position selon laquelle les organisations régionales devraient jouer un rôle prioritaire dans le règlement des problèmes de leur propre région. Les actions du Secrétaire général et de l'Union européenne (UE) sont particulièrement appropriées, vu que le Conseil ne peut pas parvenir à un consensus sur la question et que la résolution 1244 (1999) ne fixe pas de calendrier défini.

Néanmoins, étant donné que cette situation n'est guère souhaitable, bien que ce soit le mieux que l'ONU puisse faire, la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que la Serbie fasse partie de la solution à la question kosovare. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait chargé son Représentant spécial d'entamer des négociations avec Belgrade sur des thèmes si importants pour les Serbes et les Kosovars afin de bénéficier de la coopération des deux communautés dans la réorganisation de la MINUK et le déploiement d'EULEX.

Nous nous réjouissons à ce sujet des résultats des discussions qui ont eu lieu entre l'ONU et Belgrade, étant donné que l'approbation de Belgrade est indispensable au succès de toute initiative internationale au Kosovo. C'est la raison pour laquelle nous saluons la déclaration du Président récemment distribuée au sujet du rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Panama ne doute absolument pas que l'avenir de la Serbie et du Kosovo réside dans l'intégration européenne. C'est pourquoi nous exhortons les dirigeants de la Serbie et du Kosovo à laisser derrière eux la rhétorique nationaliste du passé qui a causé tant de souffrance aux populations de la région. Qu'ils regardent au contraire vers l'avenir, un avenir au sein de l'Union européenne, où les deux peuples puissent aplanir leurs différences, où les frontières nationales et l'appartenance à un groupe ethnique ou à un autre seront moins importantes et où un esprit de coopération et d'unité régionale favorisant le développement économique et social prévaudra.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à M. Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à M. Hyseni. Je tiens à les remercier tous les deux d'être présents parmi nous aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Kosovo.

Nous croyons comprendre que la situation sur le terrain au Kosovo a considérablement changé, et nous nous trouvons donc confrontés à une nouvelle situation à laquelle la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit s'adapter. La MINUK doit par conséquent relever plusieurs défis. C'est une mission d'administration intérimaire, selon les termes de la résolution 1244 (1999), évoluant désormais dans le contexte de la déclaration d'indépendance du 27 février 2008 et du rejet de cette dernière par les Serbes du Kosovo.

Nous comprenons la décision du Secrétaire général relative aux facteurs opérationnels ayant une incidence sur la présence civile internationale au Kosovo, et nous apprécions les efforts visant à réorganiser la MINUK et à coopérer avec l'Union européenne dans le domaine de l'état de droit, et ce, bien entendu, conformément à la résolution 1244 (1999).

Nous sommes favorables à la réorganisation et à la structure générale proposées pour la présence internationale. Mon pays confirme une fois de plus que la résolution 1244 (1999) représente le cadre juridique dans lequel doit s'inscrire l'action de l'ONU au Kosovo, et celle-ci doit continuer de s'acquitter de ce mandat jusqu'à ce que le Conseil de sécurité en décide autrement. Par conséquent, toute entité présente dans la région doit s'intégrer à ce cadre.

Nous avons pris dûment note des pourparlers techniques organisés entre les représentants du Secrétaire général et ceux de la Mission État de droit menée par l'Union européenne. Nous appuyons les six points énumérés par le Secrétaire général dans sa lettre en date du 12 juin (S/2008/354, annexe I), qui mettent l'accent sur la police, les tribunaux, les douanes, les transports et les infrastructures, les frontières et le patrimoine serbe. Nous réaffirmons qu'il est important que la Mission dialogue avec toutes les parties sur toutes les questions opérationnelles.

Nous sommes assez préoccupés par les divergences qui existent entre les Albanais et les Serbes du Kosovo, car elles pourraient compromettre la stabilité du Kosovo à long terme et créer des problèmes. Nous appelons donc toutes les parties à tout mettre en œuvre pour préserver les voies appropriées facilitant une communication et un dialogue constructifs. Nous demandons aussi le retour des réfugiés, la protection des minorités et la protection du patrimoine culturel et religieux, de manière à trouver un terrain d'entente en vue de préserver la paix et la stabilité dans l'ensemble des Balkans.

Nous avons pris note des points soulevés par le Secrétaire général et nous appuyons ses recommandations relatives à la réorganisation de la MINUK, qui est très importante. Des mesures devraient être rapidement prises pour faire face à la situation qui règne sur le terrain. Cela doit être fait dans une transparence totale, en tenant compte de la position de neutralité de l'ONU à l'égard du statut et en veillant à ce qu'elle soit maintenue.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général de sa présence et de tout le travail que lui et son équipe ont accompli pour rétablir la normalité au Kosovo. Je lui serais reconnaissante de transmettre nos remerciements aux membres de son équipe. Je tiens aussi à m'associer aux orateurs

précédents qui ont souhaité la bienvenue à nouveau dans cette salle au Ministre des affaires étrangères serbe, M. Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hyseni, qui est ici à titre officiel. Il est également très agréable de le revoir ici dans cette salle.

Je voudrais tout d'abord dire que, selon nous, l'indépendance du Kosovo est irréversible et que le Kosovo est indivisible. Je crois que l'un des éléments essentiels des propositions avancées dans le rapport du Secrétaire général aujourd'hui est que le risque de partition décroît. Je crois que tous les membres du Conseil souhaiteraient avec moi s'en féliciter.

J'ai délibérément demandé à prendre la parole en dernier, ou presque puisque vous ne vous êtes pas encore exprimé, Monsieur le Président, parce que je voulais entendre ce que les autres membres du Conseil avaient à dire. Je me félicite vivement de l'appui que les membres du Conseil ont clairement manifesté à l'égard des intentions du Représentant spécial et de la réorganisation proposée par le Secrétaire général ainsi qu'à l'égard du déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) sur l'ensemble de ce territoire. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour nous, membres de l'Union européenne, qui sommes voisins du Kosovo et de la Serbie. Tout comme un certain nombre d'orateurs, nous espérons adopter la déclaration du Président tout à l'heure.

En juin, le Secrétaire général a décidé que, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain au Kosovo, il convenait de réorganiser les présences civiles internationales. Je crois que les événements ont montré qu'il avait raison. Nous nous félicitons de voir que cette réorganisation est désormais bien sur les rails. Nous notons que le Représentant spécial a indiqué qu'une fois EULEX totalement déployée, la MINUK sera en mesure de procéder à un examen de ses fonctions. Il s'agit d'une très bonne nouvelle. La Mission État de droit devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale au début décembre. Dans la mesure où le Secrétaire général envisage d'intensifier la réorganisation au cours de la période à venir, il est très important, ainsi que plusieurs collègues l'ont indiqué clairement aujourd'hui, que l'Union européenne et l'ONU continuent de travailler en étroite collaboration. EULEX s'acquittera de son mandat conformément à ce que prévoit l'action commune de l'Union européenne, tout en fonctionnant sous l'autorité générale de l'ONU.

Je tenais à soulever deux points particuliers concernant le rapport. Le premier est d'ordre factuel et signalé pour mémoire. Je voulais simplement faire observer qu'une erreur factuelle s'est glissée au paragraphe 21 du rapport où il est fait référence au pouvoir exécutif du Représentant spécial du Secrétaire général. En fait, celui-ci ne découle pas de la résolution 1244 (1999), mais du Cadre constitutionnel, institué plus tard, et qui n'a pas été approuvé par le Conseil de sécurité. Or la nouvelle constitution du Kosovo ne prévoit aucune disposition concernant le Cadre constitutionnel.

L'autre chose que je voulais dire est qu'au paragraphe 27 de son rapport, le Secrétaire général indique clairement que le dialogue et les consultations mentionnés dans le rapport ont été tenus à Belgrade et à Pristina avec toutes les parties, sans préjudice de leur position quant au statut du Kosovo et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Je pense que nous devrions tous garder cet élément à l'esprit alors que nous avançons dans le processus.

L'ONU mène des contacts avec Pristina et avec Belgrade sur ce que l'on appelle les six points, c'est-à-dire les arrangements transitoires dans des domaines qui sont importants pour la communauté serbe du Kosovo. Nous savons également que ces arrangements transitoires ont donné lieu à des divergences de points de vue ainsi qu'à des préoccupations, en particulier à Pristina, quant à leurs implications. Nous constatons avec grand plaisir que le rapport du Secrétaire général reconnaît ces préoccupations bien réelles et donne de nouveau des assurances quant au fait que la mise en œuvre de ces arrangements transitoires fera l'objet en permanence de consultations et de réunions de coordination; cet engagement en faveur de la consultation et de la coordination constitue une assurance solide pour Pristina. En même temps, l'adhésion aux arrangements temporaires donne également une assurance très ferme aux Serbes du Kosovo et aux autres communautés minoritaires.

M. Jeremić nous a donné son interprétation du rapport du Représentant spécial du Secrétaire général et du déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). M. Hyseni nous a donné la sienne. À la lumière de certains points de vue exprimés au sein du Conseil, je veux dire très clairement que c'est de l'Union européenne (UE) qu'EULEX tient son mandat. EULEX s'acquittera de son mandat comme prévu dans le cadre des actions conjointes pertinentes de l'UE tout en

opérant sous l'autorité générale de l'ONU. EULEX constitue aussi la plus importante mission civile jamais déployée par l'UE. Son action bénéficiera à tous les Kosovars. Les Membres de l'ONU qui siègent à la Commission de consolidation de la paix noteront l'intérêt d'intégrer des missions relevant des volets police et justice. C'est précisément une des tâches dévolues à EULEX. Son travail sera donc important en termes des enseignements qui en seront tirés pour l'ensemble du système des Nations Unies.

EULEX appuiera la pluriethnicité, et nous nous félicitons de la coopération du Kosovo avec EULEX en vue de son déploiement sur tout le territoire du Kosovo. Nous nous félicitons aussi de ce que le Gouvernement ait donné l'assurance qu'il continuera à prendre en compte les préoccupations de toutes les communautés du Kosovo. De toute évidence, ceci est extrêmement important.

Nous nous félicitons des déclarations du Ministre des affaires étrangères Hyseni concernant la coopération avec la Serbie et des déclarations du Ministre des affaires étrangères Jeremić selon lesquelles il est favorable au déploiement d'EULEX sur tout le territoire du Kosovo. Alors que le déploiement d'EULEX se poursuit, nous espérons que la Mission aura des relations constructives avec tous les acteurs concernés, y compris Belgrade et Pristina, sur le terrain au Kosovo. Nous espérons que la Serbie pourra se joindre à nous pour expliquer aux Serbes du Kosovo les grands avantages d'EULEX. Ancrer l'état de droit, garantir la mise en place d'un système judiciaire et de police efficace et multiethnique dans l'ensemble du Kosovo, veiller à ce que l'on s'attaque à la corruption et au crime organisé : ce sont là des mesures sur lesquelles nous devons pouvoir tous nous unir. Avec ses actions de sensibilisation accrue auprès des communautés du Kosovo, je suis sûr qu'EULEX peut être un grand succès et que cela aidera la République du Kosovo et la région à se rapprocher de l'Union européenne.

Je ne voulais aujourd'hui que regarder vers l'avenir, dans l'esprit du rapport du Secrétaire général et de la coopération que nous avons eue sur cette question au sein du Groupe de coordination et de rédaction. Mais je me dois de réagir officiellement à certaines affirmations que nous avons entendues aujourd'hui de la part de M. Jeremić. Je ne vais pas revenir sur comment nous en sommes arrivés là concernant la souveraineté et l'indépendance du Kosovo; je me bornerai à dire que les causes ayant

conduit à cette situation ne sont ni légères ni passagères. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que la résolution 1244 (1999) dit ou ne dit pas; nous en avons débattu à maintes reprises dans cette salle. Si quelqu'un veut connaître la position du Royaume-Uni sur ces questions, elle se trouve sur le site web de ma Mission. Je voudrais néanmoins dire que nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont M. Jeremić a rendu compte de l'accession à l'indépendance du Kosovo. Le Conseil de sécurité n'a pas émis d'opinion sur le statut du Kosovo. Il n'a pas voté ni n'a formulé aucune déclaration. On peut conclure tout au plus qu'il est resté neutre sur la question, même s'il y a lieu de noter qu'une majorité de ses membres ont reconnu le Kosovo. Je pense donc qu'il ne saurait y avoir aucune défiance vis-à-vis du Conseil.

Je voudrais aussi aborder brièvement la question des communautés minoritaires au Kosovo. Toutes les communautés minoritaires, excepté la communauté serbe du Kosovo, ont appuyé ce qui a été fait concernant le statut. Je crois qu'il nous incombe, à nous et à tous ceux qui se soucient des communautés minoritaires au Kosovo, de veiller au respect de la primauté du droit dans le nord du Kosovo. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que les attaques déplorables dont nous avons été témoins, dirigées contre des fonctionnaires internationaux de la police de la MINUK et contre la Force de paix au Kosovo, ne se reproduisent jamais et que leurs auteurs soient traduits en justice.

L'autre remarque que je voulais faire concerne la référence de M. Jeremić à la résolution 63/3 de l'Assemblée générale demandant un avis consultatif à la Cour internationale de Justice. Il n'est pas vrai que l'Assemblée générale ait approuvé la position de la Serbie sur le statut du Kosovo en adoptant le projet de résolution présenté par la Serbie demandant l'avis consultatif. L'Assemblée générale a simplement convenu qu'il y avait lieu de demander l'avis de la Cour internationale de Justice sur la question soulevée par la Serbie. Ceci ne préjuge en rien de la réponse à cette question. Les vues du Royaume-Uni sur la question sont bien connues et ont été exposées dans le document que le Royaume-Uni a alors fait distribuer (A/63/461).

Je voudrais terminer sur une note positive, en abordant un point sur lequel la République de Serbie et la République du Kosovo sont d'accord. Les pays des Balkans occidentaux appartiennent tous à l'Union européenne, et le Royaume-Uni, comme tous ses

partenaires au sein de l'UE et de l'OTAN, est déterminé à les aider à en devenir membres sur la base des conditions posées par l'UE. Mais ceux qui citent des traités de l'UE et aspirent à un avenir en son sein doivent respecter ses valeurs. Au nombre de ces valeurs figure l'attachement le plus vif possible à la construction de sociétés pacifiques, prospères, tolérantes et pluriethniques.

Le Président (*parle en espagnol*) : M. Hyseni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je voudrais juste réagir brièvement pour exprimer ma profonde satisfaction du soutien très clair que le Conseil accorde au déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) sur tout le territoire du Kosovo. Je voudrais aussi saisir cette occasion d'adresser nos remerciements aux États Membres pour leur contribution au déploiement d'EULEX, et je tiens à dire une fois encore, à tous les pays qui participeront à EULEX, que la Mission bénéficiera du plein appui et de l'entière coopération des institutions et du peuple du Kosovo.

Pour terminer, je voudrais, une fois de plus, souligner clairement qu'il est essentiel qu'EULEX se déploie sur tout le territoire du Kosovo et que tous les citoyens du Kosovo bénéficient de sa présence dans notre pays. Nous apprécions à sa juste valeur le mandat confié à EULEX et nous avons définitivement consacré sa présence dans notre constitution et dans tous les documents établis après l'indépendance, y compris plus de 40 textes législatifs adoptés conformément à la proposition globale de règlement portant statut du Kosovo préparée par le lauréat du prix Nobel de la paix Martti Ahtisaari.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les participants au débat d'aujourd'hui pour leur précieuse contribution à nos travaux. Je pense que nous en arrivons maintenant au point où nous pouvons nous unir derrière le Secrétaire général et le rapport qu'il a produit. Je crois qu'il serait très important que la séance d'aujourd'hui se termine sur le soutien unanime de l'ensemble du Conseil au rapport du Secrétaire général, dans les termes les plus fermes possibles. J'invite donc le Conseil à appuyer le rapport

du Secrétaire général dans les termes les plus fermes possibles. Je voudrais voir ce rapport appliqué. Plus le Conseil sera ferme dans son approbation et son appui à l'initiative du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne sa proposition de reconfiguration et le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) et à la position de stricte neutralité qui est exposée dans le rapport du Secrétaire général concernant la question du statut, plus le Conseil adoptera un langage ferme donc, et plus grandes seront nos chances de mener à bien cette importante tâche que nous devons accomplir ensemble.

Nombreux sont ceux qui ont mentionné au cours de ce débat les 52 nations qui ont reconnu le Kosovo, mais personne n'a parlé des 140 pays qui n'ont pas reconnu la déclaration d'indépendance unilatérale, illégale et illégitime de notre province méridionale.

Je pense que c'est un fait très important que de nombreux orateurs aient mentionné l'Assemblée générale et le travail qu'elle a entrepris pour impliquer l'institution jouissant d'une légitimité indiscutable, à savoir la Cour internationale de Justice. Je regrette que les représentants des Albanais du Kosovo remettent en cause le recours au droit international et aux institutions du droit international. Ils ont clairement indiqué qu'ils déploraient de voir la Serbie s'engager dans cette voie pacifique et légale.

Je remarque qu'au cours des derniers mois, nombreux sont ceux qui ont commencé à dresser la liste des grandes avancées démocratiques de la soi-disant République du Kosovo, prenant note des émissions de passeports et de la promulgation d'un certain nombre de lois. Cependant, pour la troisième fois, je parle devant le Conseil d'une église qui a été brûlée et pavée. Je ne cesserai de le répéter : je ne crois pas qu'une société multiethnique, pacifique et démocratique puisse se permettre de brûler et de paver des églises. Le nombre de biens saisis illégalement n'a nullement baissé. Régler ces problèmes, me semble-t-il, voilà ce qui caractérise véritablement une société démocratique, pacifique et multiethnique.

Par la même occasion, je voudrais souligner que M. Zannier est la seule personne totalement et techniquement impartiale. Je voudrais le remercier pour ses efforts considérables visant à rendre possible ce processus dans son intégralité. Il revient de Pristina, observant, sauf erreur de ma part, que le Kosovo est aujourd'hui une société profondément ségrégationniste.

Je considère qu'une « société profondément ségrégationniste » est totalement à l'opposé d'une société « multiethnique ». C'est pourquoi, je voudrais que nous réfléchissions aux observations de M. Zannier, qui vient d'arriver du Kosovo.

Cela dit, j'espère réellement que nous allons franchir une étape très importante dans notre effort commun, que nous allons faire avancer le processus et que la reconfiguration va progresser conformément à la recommandation du Secrétaire général. Il est important que nous restions fidèles aux décisions prises dans cette salle et que nous appuyions les efforts du Secrétaire général. La Serbie va continuer d'y participer de manière constructive. La Serbie a prouvé son attitude constructive dans ce processus. Nous entendons être un participant constructif dans l'avenir.

Je voudrais terminer en soulignant que c'est en fait l'avenir européen des Balkans occidentaux que tous les pays des Balkans occidentaux et Membres de l'ONU devraient attendre avec intérêt.

Le Président (*parle en espagnol*) : Une délégation m'a demandé de suspendre la séance pour 10 minutes. Si je n'entends pas d'objection, je suspendrais donc la séance pour 10 minutes.

La séance, suspendue à 17 h 10, est reprise à 17 h 20.

Le Président (*parle en espagnol*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité,

j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note du rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2008/692) en date du 24 novembre 2008 et, prenant en compte les positions de Belgrade et Pristina sur ce rapport, qui ont été exprimées dans leurs déclarations respectives, se félicite de leur intention de coopérer avec la communauté internationale.

Le Conseil se félicite de la coopération qui existe, dans le cadre de sa résolution 1244 (1999), entre l'ONU et les autres intervenants internationaux ainsi que des efforts déployés par l'Union européenne pour promouvoir la perspective européenne concernant l'ensemble des Balkans occidentaux et contribuer ainsi de manière décisive à la stabilité et à la prospérité de la région. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/44.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.